Dr. Maude Ouellette-Dubé

maude.ouellette-dube@unifr.ch

Journées Suisses Vétérinaires 2023

**L’éthique de l'euthanasie et de la fin de vie chez les chevaux et autres équidés: acteurs, compétences et situations narratives**

Résumé

Le vétérinaire a le droit (légal et moral) de procéder à l’euthanasie d’un cheval, c’est-à-dire de mettre un terme définitif à ses souffrances en cas de maladie ou d’infirmités, généralement par mise à mort par injection létale. Le vétérinaire peut recommander l’euthanasie, mais la décision revient généralement au propriétaire du cheval. Confronté à la complexité et la diversité des cas, une fois sur le terrain, on peut se demander qui prend vraiment la décision ? Et qui devrait la prendre ? Est-ce que le vétérinaire se voit trop souvent positionné comme autorité experte dans de tels cas, au prix d’une responsabilité démesurée ? Et quel rôle joue ou peut jouer le cheval au sein de cette décision ? L’éthique de l’euthanasie se centre généralement sur le *moment* de prise de décision, postulant la fin de vie comme un évènement survenant à un temps défini. Dans cette présentation, je vais situer la décision d’euthanasie au sein de son contexte relationnel et narratif, un contexte qui s’étend dans le temps, et qui implique une histoire et des éléments biographiques. En m’appuyant sur la méthode d’analyse propre à l’éthique du *care*, je vais proposer un cadre relationnel triangulaire où les acteurs clés du processus décisionnel peuvent être justement reconnus. Cela permettra de situer le propriétaire, le vétérinaire ainsi que le cheval comme acteurs se partageant une responsabilité. L’autorité du vétérinaire sera discutée et mise en perspective, ainsi que celle que peut légitimement exercer le cheval à propos de son propre sort. L’analyse proposée sera pertinente pour la prise de décision de mise à mort d’autres animaux, en particulier les animaux de compagnie.